



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, lundi 5 septembre 2016

Compensation collective agricole, décret du 31 août 2016 : un mauvais coup porté à l'aménagement

La réalisation d'opérations d'aménagement sur du foncier auparavant destiné à l'activité agricole obligera désormais les aménageurs à compenser un préjudice économique collectif apprécié par la filière agricole !

Quand les aménageurs se portent acquéreurs de terrains avec le consentement d'agriculteurs qui enregistrent déjà des plus-values significatives, quand le choix d'ouvrir des terres agricoles à d'autres occupations relève de la seule compétence et de la liberté des collectivités locales, pourquoi instaurer une nouvelle taxe qui ne porte pas son nom et décourager l'initiative privée ?

« Décidée de façon arbitraire par le monde agricole, cette contribution financière de compensation à la filière agricole revient à renchérir le coût déjà élevé du foncier » regrette Pascale POIROT, Présidente du SNAL. Et d'ajouter « c'est un coup dur pour la relance de l'aménagement et plus encore, c'est incompréhensible au moment même où notre Ministère encourage les opérations d'aménagement en faveur de la production de logements plus abordables ! ».

Tout en partageant l'objectif d'une utilisation maîtrisée et raisonnée des terres agricoles, le SNAL appelle à éviter toutes nouvelles obligations et surenchères sur le foncier à la charge des opérations d'aménagement pour ne pas contrarier les mesures à l'œuvre de relance de la construction, de simplification administrative et de maîtrise des coûts du logement.

A propos du SNAL :

Le SNAL, seule organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement, regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales. Il accompagne la profession à satisfaire une mission d'intérêt général par l'exercice d'un devoir de conseil à l'égard des élus pour participer de manière opérationnelle à l'aménagement du territoire ; préserver l'harmonie, conjurer le déclin et développer l'attractivité des territoires ; répondre à l'hétérogénéité des besoins en logement par un ensemble de solutions diversifiées.

Garant du professionnalisme et des compétences de ses adhérents, le SNAL c'est, au quotidien : un centre d'expertise sur les évolutions législatives, administratives, économiques et sociales de la profession ; un service de formation continue au plus près des problématiques des territoires ; un laboratoire dédié à l'innovation des techniques et à l'évolution des savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ; un partenaire des élus locaux, des parlementaires et des pouvoirs publics.

Contacts presse :

Isabelle Muller | 06 73 79 49 34

Nicolas Thouvenin, Délégué Général | 06 31 52 20 78 | nicolasthouvenin@snal.fr